

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 6 décembre 2021

N° CP-2021-12-7-2

N° applicatif 2546

7^{ème} Commission

Commission Réseaux et mobilités

Service instructeur

Service mobilité et planification

Service consulté

[]

ADHÉSION À L'IDRRIM (INSTITUT DES ROUTES, DES RUES ET DES INFRASTRUCTURES POUR LA MOBILITÉ)

Résumé : L'IDRRIM fédère l'ensemble des acteurs publics et privés de la communauté des infrastructures de transport. Plateforme d'échange, l'IDRRIM a pour vocation de répondre aux problématiques de ses adhérents, de concevoir des documents de référence et promouvoir le savoir-faire français à l'international. Ce rapport propose l'adhésion de la Collectivité européenne d'Alsace à cet institut, pour un montant annuel de 800 € (montant 2021).

L'IDRRIM a été créé en 2010 (association loi de 1901). Il propose un espace de réflexion et d'actions pour coproduire et partager un référentiel commun constitué de normes, de bonnes pratiques et règles de l'art et d'outils méthodologiques.

Lieu de convergence et d'échanges, l'Institut a pour objectif de répondre de manière homogène à des problématiques techniques ou stratégiques et de faire évoluer les patrimoines d'infrastructures et d'espaces publics vers une conception et une gestion durables ainsi qu'une plus grande optimisation de leur utilisation.

Comportant 46 membres représentatifs des secteurs publics et privés et mobilisant en permanence plus de 300 personnes au sein de ses 9 comités opérationnels, l'IDRRIM, actuellement présidé par Yves Krattinger, Président du Conseil Départemental de la Haute-Saône, représente aujourd'hui un véritable label de confiance et de fiabilité pour tous ses partenaires.

Rejoindre l'IDRRIM c'est participer à une réflexion collective sur les besoins de chacun et les enjeux économiques, technologiques et sociétaux. C'est aussi bénéficier d'opportunités d'échanges, accéder à un réseau privilégié d'informations validées par la communauté technique, anticiper les évolutions futures pour accompagner décideurs, entreprises et ingénieurs.

Les missions de l'IDRRIM sont multiples elles consistent notamment à :

Fédérer et mobiliser les acteurs de la profession

Par l'engagement collectif sur lequel il repose, l'IDRRIM contribue au rapprochement de l'ensemble des acteurs privés et publics qui œuvrent dans le domaine des infrastructures de transport et de l'espace urbain. Sa mission est de fédérer cette communauté au-delà des objectifs de chacun de ses membres, pour construire un espace de travail commun et progresser ensemble.

Produire des documents de référence

L'IDRRIM a ainsi pour vocation de répondre, de manière homogène, aux problématiques techniques et stratégiques en matière de conception, réalisation, maintenance, exploitation et gestion d'infrastructures de transport ainsi que d'espaces publics urbains ;

Dans un contexte de révolution numérique, l'IDRRIM intègre dans ses travaux les mutations technologiques et économiques à l'œuvre, ainsi que les enjeux de la transition écologique, de l'accessibilité des territoires et du développement des services liés à la mobilité des personnes et des biens.

Contribuer à l'amélioration des compétences

L'adaptation des compétences collectives est essentielle pour accompagner ces multiples mutations. Dans cette perspective, l'IDRRIM propose des documents de référence, participe à la formation continue des professionnels (organisation de séminaires, mise à disposition de guides et ouvrages techniques...) et établit des niveaux de qualité opérationnels, qui trouvent leur traduction au travers notamment d'agréments, d'avis techniques, de réalisation de campagnes d'essais croisés.

Promouvoir l'innovation et faire rayonner l'excellence française

L'IDRRIM soutient l'innovation en participant à l'expression des besoins en matière de recherche, d'études et de développement. Il incite également au montage de travaux partenariaux en facilitant la mise en relation des acteurs, et accompagne la valorisation des résultats. Enfin, il contribue à promouvoir l'innovation par une meilleure appropriation des outils juridiques et programmes opérationnels permettant son expérimentation.

Au travers de ses actions collectives, l'IDRRIM crée ainsi les conditions pour construire une doctrine française partagée, propice à la promotion dans le cadre européen et à l'international, des savoir-faire français.

Aussi, compte tenu de l'objet et des objectifs poursuivis par l'IDRRIM, il est proposé que la Collectivité européenne d'Alsace adhère à cet institut, à l'instar de 37 autres départements majeurs et d'une dizaine de métropoles (dont Strasbourg et Metz).

En date du 26 novembre 2021, la commission Réseaux et mobilités a donné son avis favorable à ce projet d'adhésion et proposé de désigner Monsieur Thomas Zeller, Vice-président de la Commission réseaux et mobilités, délégué aux routes et à la Taxe poids lourds, comme représentant de la Collectivité européenne d'Alsace au sein de l'IDRRIM.

Au vu de ce qui précède, je vous propose:

- D'approuver les statuts de l'IDRRIM, joints en annexe du présent rapport ;
- D'autoriser l'adhésion de la Collectivité européenne d'Alsace à l'IDRRIM ;
- De m'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires dans ce cadre ;
- D'autoriser le versement de la cotisation annuelle correspondante, dont le montant s'établit à 800 € pour l'année 2021, et dont le montant pour les années ultérieures sera fixé annuellement par décision du conseil d'administration de l'IDRRIM. Ce montant sera prélevé sur l'opération P0820002 - Cotisations et adhésions, chapitre 011, nature 6281, fonction 843 ;
- De décider de ne pas désigner au scrutin secret le représentant de la Collectivité européenne d'Alsace au sein de l'IDRRIM ;
- De désigner Monsieur Thomas Zeller, Vice-président de la Commission réseaux et mobilités, délégué aux routes et à la Taxe poids lourds, comme représentant de la Collectivité européenne d'Alsace au sein de l'IDRRIM.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.]

Le Président



Frédéric BIERRY